

PLAN COMMUNAL POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

LA RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'AIR : DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION.

Les bilans successifs de la qualité de l'air en Ile-de-France, publiés par Airparif, montrent que les concentrations de polluants dans l'air métropolitain sont en baisse depuis les années 2000. **Toutefois, la pollution atmosphérique a encore des conséquences sanitaires et économiques considérables en Ile-de-France avec plus de 5000 morts prématurées** et 3 millions de journées de travail perdues par an. **La Ville de Saint-Mandé souhaite donc agir en intégrant la notion de qualité de l'air dans l'ensemble de ses politiques publiques.** Cet engagement vise à participer à l'obtention de bénéfices sanitaires au niveau métropolitain et de co-bénéfices à long terme sur le climat. Pour cela, la Ville de Saint-Mandé s'est engagée prioritairement sur les polluants atmosphériques liés au transport routier en mobilisant plusieurs leviers d'actions tels que la sensibilisation et l'information du public, la réduction de l'empreinte environnementale du trafic routier, la maîtrise de la demande de déplacements. La Ville de Saint-Mandé souhaite également s'engager en faveur de la qualité de l'air intérieur. Une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet positif démontré sur le bien-être des occupants, l'apprentissage des enfants et la diminution du taux d'absentéisme. C'est pourquoi, la Ville de Saint-Mandé souhaite porter une attention particulière à la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public.

Engagement 1 : La **mise en place d'une Zone à Faible Emissions (ZFE)** devant limiter la pollution en interdisant la circulation des véhicules les plus polluants.

Cette mesure est entrée en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2019, la Ville de Saint-Mandé rejoint alors l'effort mené contre la pollution atmosphérique en partenariat avec la Métropole du Grand Paris par les Villes situées à l'intérieur de l'A86.

Engagement 2 : La poursuite des efforts en faveur de l'installation de bornes de recharges sur l'ensemble du territoire pour alimenter les véhicules électriques.

Il est essentiel de promouvoir les mobilités douces en renforçant et en poursuivant les efforts réalisés pour la mise à disposition de bornes de recharges électriques sur le territoire tout en continuant de garantir un prix attractif pour les résidents saint-mandéens. Des réflexions sont en cours pour essayer de trouver de nouvelles solutions pour améliorer le déploiement de

bornes de recharges, que ce soit dans les parkings publics, aux abords des grands ensembles immobiliers sociaux ou au sein des copropriétés avec un accompagnement mené auprès des particuliers.

Engagement 3 : Réfléchir au projet de limitation à 30km/h sur l'ensemble de la ville pour diminuer la pollution sonore et atmosphérique tout en facilitant la pratique de la marche et du vélo. Cette volonté de réduire les nuisances sonores s'inscrit dans la continuité de la réalisation d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) Communal puis Métropolitain.

La Ville devrait prochainement lancer une étude concernant ce projet pour pouvoir apprécier de la meilleure des manières l'évolution que cela entraînerait sur les mobilités.

Engagement 4 : La mise en place d'une aide destinée aux agents municipaux et administrés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Au vu du succès de l'opération, la Ville prolongera cet accompagnement financier mis en place il y a deux ans. L'intégralité de l'enveloppe allouée va *a priori* être dépensée cette année. Ce sont 102 aides qui ont été distribués depuis la mise en place de ce service en 2016.

Engagement 5 : Promouvoir les déplacements cyclistes en adoptant un Plan Vélo facilitant la circulation et garantissant une continuité avec les communes limitrophes et en fluidifiant l'axe Paris/Bois de Vincennes. La Ville s'engage à développer parallèlement à la mise en place de plan le stationnement destiné aux vélos, en utilisant par exemple en partie la place rendu libre par l'arrêt du service Autolib'.

Engagement 6 : S'engager à continuer d'encourager et de promouvoir le covoiturage en continuant notamment la création de places de stationnements privilégiées aujourd'hui au nombre de trois.

Engagement 7 : Développer l'offre de véhicules électriques qu'ils soient privés ou partagés sur l'ensemble du territoire à travers notamment les véhicules en libre-service, comme c'est déjà le cas au vu du partenariat passé avec CityScoot ou le déploiement des stations Vélib.

La Ville organise sur ce thème tous les deux ans un Salon du Déplacement Durable à la taille conséquente destiné à promouvoir les nouvelles mobilités douces et lors duquel sont présents les acteurs de la mobilité (associations, concessionnaires...).

Engagement 8 : Porter une réflexion sur la qualité de l'air intérieur et prévoir la mise en place d'un dispositif de surveillance sous forme d'analyses régulières des polluants.

Il est prévu des campagnes de mesures complémentaires aux contrôles obligatoires déjà prévus par la réglementation. **Une première campagne est d'ores et déjà lancée en 2019 afin de mesurer les concentrations en poussières, particules fines et très fines, dioxyde d'azote, benzène, formaldéhyde et CO2 dans les crèches et les groupes scolaires.** L'objectif de la Ville de Saint-Mandé est de s'appuyer sur des mesures précises pour identifier où elle doit éventuellement prévoir d'investir (changements des positions des prises d'air d'un bâtiment, systèmes de purification de l'air...) et promouvoir les bonnes pratiques (limiter la circulation devant les écoles ou lutter contre le stationnement des véhicules avec les moteurs allumés devant les écoles...). Il faut par ailleurs noter les efforts menés par la Ville pour sensibiliser les parents d'élèves à travers des activités pédagogiques sur les mobilités douces et la dépose des élèves à pied ou à vélo plutôt qu'en voiture.

L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA NATURE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le devenir de la planète est fortement fragilisé par les crises climatiques et l'effondrement de la biodiversité. **La Ville de Saint-Mandé s'engage donc fermement dans la lutte contre ces dérèglements et dans l'adaptation aux conséquences déjà visibles.** Face à ces phénomènes, la nature constitue une source de solutions considérable. Elle participe également à offrir un cadre de vie plus agréable aux habitants. Il est par ailleurs certains que l'urbanisation et l'aménagement doivent autant que faire se peut permettre de limiter les externalités négatives sur la faune et la flore.

Engagement 9 : Inscrire la désimperméabilisation des sols pour la bonne gestion de l'eau dans les programmations de projets et lancer une réflexion sur l'existant, notamment sur les bâtiments publics et plus particulièrement les cours d'écoles en privilégiant de nouveaux matériaux. Des efforts devront également être menés lors des rénovations du patrimoine public pour développer autant que possible la récupération des eaux de pluies sous la forme d'un circuit ou d'une citerne cela dans le but de l'utiliser par exemple pour l'entretien des espaces verts.

Engagement 10 : Développer les îlots de fraîcheur (habitat bioclimatique, jardin, parc, sols) en généralisant une conception bioclimatique de la ville que ce soit au sein du patrimoine public ou sur l'espace public.

Engagement 11 : S'engager à valoriser les toitures que ce soit par la végétalisation ou l'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques.

La Ville dispose aujourd'hui d'un cadastre solaire et d'un partenariat avec In Sun We Trust garantissant aux administrés la possibilité de connaître la potentialité en termes d'économie d'une éventuelle installation sur leurs toits de pavillons ou d'immeubles, leur apportant un suivi technique et une expertise financière. Par ailleurs la Ville échange avec les différents bailleurs sociaux et les différents partenaires tels que les fournisseurs d'énergies pour tenter de développer des actions d'envergure.

La végétalisation des toits est quant à elle étudiée par la Ville pour certains de ses bâtiments tels que le Centre Culturel ou le Centre Sportif Roger Vergne.

Engagement 12 : Garantir un traitement paysager limitant ou **supprimant l'utilisation de produits phytosanitaires** en végétalisant autant que possible.

La Ville porte aujourd'hui par exemple une réflexion sur la végétalisation des cimetières devant amener à supprimer l'utilisation de ces produits qui ne sont plus utilisés sur le reste du territoire.

Engagement 13 : Poursuivre les efforts menés en faveur de la biodiversité en maintenant une flore diversifiée sur l'ensemble du territoire.

La Ville a par ailleurs déjà mené une campagne de renouvellement des plantations reposant sur des espèces d'arbres moins consommatrices en eau et plus résistantes.

Engagement 14 : Renforcer et prolonger le partenariat avec l'UNAF, APICITE et l'apiculteur pour inscrire dans le temps la volonté d'installations de ruches et de productions apicoles.

UN ENGAGEMENT MUNICIPAL FORT POUR L'EXEMPLARITE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS SA GESTION ET DANS SES PROJETS

L'inscription de la Ville dans la transition écologique est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement

durable à l'échelle d'un territoire. **Il est certain que ces changements ne peuvent intervenir sans que l'administration ne soit en première ligne et ne soit exemplaire** vis-à-vis des Saint-Mandéens dans l'effort demandé pour parvenir à la transition écologique, c'est pour cela que plusieurs engagements devront être poursuivis ou réalisés.

Engagement 15 : Généraliser la construction à énergie positive dans les projets urbains et s'engager dans des choix de matériaux à faible impact environnemental.

La Ville entend systématiser les constructions passives, notamment pour les projets municipaux comme cela a été le cas avec le nouvel équipement culturel et associatif Cresco.

Engagement 16 : Continuer de promouvoir un éclairage public plus économe en énergie et limitant la pollution lumineuse.

La Ville a déjà renouvelé l'intégralité de son éclairage public et entend prolonger cet objectif du 100% LED au sein des bâtiments communaux, comme c'est dans le nouveau bâtiment Cresco. Il est essentiel que ces efforts participant à la **diminution de la consommation d'énergie et de la pollution lumineuse** soient poursuivis.

Engagement 17 : Encourager les nouvelles pratiques économiques telles que le télétravail en promouvant les espaces de coworking comme ce fut le cas dans l'opération Cresco.

Engagement 18 : Utiliser les réseaux intelligents et l'usage du numérique pour accélérer la transition énergétique (Dématérialisation, Observatoire de l'Habitat, Gestion du Courrier...)

Engagement 19 : S'engager pour la rénovation thermique des bâtiments publics.

La Ville entend poursuivre les efforts déjà réalisés avec le Programme Pluriannuel d'Investissements destiné à réduire les dépenses énergétique en formalisant un second PPI destiné à la rénovation énergétique des bâtiments.

Engagement 20 : Renouveler le parc automobile communal par une flotte de véhicules propres à travers un PPI spécifique avec pour volonté de répondre à cet objectif en 2022.

Dans un souci de lutter contre la pollution de l'air et le dérèglement climatique, la Ville de Saint-Mandé favorise la mobilité propre sur son territoire. Ainsi, **la flotte de la ville comporte déjà plusieurs véhicules électriques :**

- 2 voitures,

- 1 fourgon,
- 2 mini-utilitaire (de marque Goupil).

Le centre de soins (SSIAD) dispose également d'un véhicule électrique et un deuxième sera livré avant la fin de cette année.

La ville débute également cette année le renouvellement du parc en planifiant l'acquisition de trois nouveaux véhicules électriques pour une livraison fin 2019 / début 2020. Pour cela, la ville sollicite des aides auprès de plusieurs partenaires : le Sipperec et la MGP notamment.

Ces efforts seront poursuivis pour renouveler l'ensemble de la flotte de véhicules communaux puisque sont prévues les acquisitions suivantes :

- 6 fourgons électriques en 2020,
- 2 fourgons électriques en 2021,
- 2 mini-bus électriques en 2022.

Par ailleurs, les 3 voitures essence (Crit'Air 1), acquises récemment, seront convertis pour l'utilisation du Bio-éthanol (E85), énergie renouvelable à 85 % et dont l'utilisation réduit fortement l'émission de CO2 et de particules fines. Ils sont ainsi considérés par la réglementation actuelle comme véhicules propres.

Concernant les 3 fourgons-plateaux tous affectés au Pôle Cadre de Vie, les constructeurs de véhicules ne proposent pas actuellement d'alternative pertinente au gasoil. Une veille technique et technologique, notamment vis-à-vis du GNV (gaz naturel pour véhicules), permettra de saisir la meilleure opportunité pour leur renouvellement avant 2022.

Engagement 21 : Développer une **commande publique durable** et s'inscrire de manière structurelle dans une logique d'économie circulaire.

L'économie circulaire consiste à revoir les systèmes de production et de consommation dans l'optique de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables. Ainsi à l'instar du développement des clauses environnementales dans les marchés publics depuis quelques années (DSP d'approvisionnement des marchés communaux, marché de nettoyage des bâtiments locaux, marché de restauration collective, marché de mobilier de voirie, marché de prestation d'enlèvement de graffitis...), la Commune affirme sa volonté de mener une politique « achats durables » dans sa globalité. Dès lors, un certain nombre de mesures peuvent être mises en place tels que :

- l'adoption d'un schéma de promotion de la commande publique circulaire à destination des services qui donnera lieu, a minima, aux orientations suivantes :
 - Intégrer dans les marchés publics des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale, dès la définition du besoin, lesquels seront retranscrits par l'introduction de spécifications techniques, de normes/labels écologiques et d'objectifs.
 - Mettre en place des critères d'attribution du marché comme la prise en compte du coût du cycle de vie, la durée de vie des produits, l'intégration des matières biosourcées et de matières recyclées, la réparabilité des produits...
 - Développer une procédure circulaire dans les marchés, notamment par l'intégration des notions telles que le réemploi des produits, les impératifs de recyclage ou, à défaut, de valorisation des déchets.
 - la collaboration avec les entreprises privées permettant la réalisation des objectifs précités par la systématisation du sourcing (ou sourçage). En effet, cette année, la Commune s'est abonnée à une plate-forme nommée « Silex », première plateforme de sourcing cognitif dont la vocation est d'accompagner les services achats dans la digitalisation de leur dispositif de sourcing. Elle lui permet ainsi d'organiser un sourcing intuitif, efficace et transparent avec les entreprises.
 - la mise en place d'une Commission transversale d'anticipation des achats qui permettra de mieux déterminer les besoins de la Commune en cohérence avec ses orientations stratégiques d'économie circulaire.
 - l'adhésion à L'**ObsAR (observatoire des achats responsables)**, association loi 1901, qui constitue un espace de réflexion, d'échanges et de partage, créée par des professionnels soucieux de diffuser les **bonnes pratiques** en matière d'achats responsables.

UNE SENSIBILISATION ET UN ACCOMPAGNEMENT DES ADMINISTRÉS FACE AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La transition écologique est un enjeu sociétal, pour qu'elle puisse se concrétiser il est certain qu'elle se doit d'être juste et équitable au niveau social et local, c'est pour cela qu'à travers de nouveaux partenariats et plusieurs engagements la Ville entend accompagner, guider et suivre les habitants pour qu'il puisse faire face aux changements et se réappropriier les défis environnementaux à venir et participer aux actions mises en place.

Engagement 22 : Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La Ville entend poursuivre ses efforts concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire, les opérations menées avec les différents partenaires auprès des écoles municipales que ce soit pour la collecte des biodéchets pour la création de biogaz et composte, le passage de cinq à quatre composants dans les menus pour limiter le gaspillage ou encore la mise en place de menus composés de produits devant à terme être entièrement bios se sont par ailleurs avérées être des succès.

La Ville s'engage par ailleurs réfléchir à la création d'une charte de réduction des déchets pour toutes les manifestations artistiques, culturelles ou sportives organisées.

Engagement 23 : Favoriser le réemploi et la réparation des objets et valoriser la réduction des déchets à travers des manifestations et des opérations de sensibilisation régulières sur l'ensemble du territoire (mise en place prochainement du défi « Famille Zéro Déchet » en partenariat avec le Territoire et d'une déchetterie mobile deux fois par mois destinés au dépôt des appareils électriques et électroniques ménagers avec le partenaire Eco-Systèmes).

Engagement 24 : Continuer et renforcer les efforts liés au développement du compostage pour les habitations collectives ou individuels et faire des déchets une source d'énergie renouvelable ou une ressource pour l'entretien des espaces verts.

La Ville a mis en place la mise à disposition de composteur et lombricomposteur pour les habitants de Saint-Mandé, l'opération est un succès, il serait alors intéressant de pouvoir prolonger les efforts réalisés en mettant en place un suivi et en récoltant les matières produites pour l'entretien des espaces verts. Ce sont près de 40 composteurs ou lombricomposteur qui ont été commandés auprès de la Ville entre mars 2018 et aujourd'hui. La Ville va par ailleurs de nouveau réfléchir à la mise en place de nouvelles Big Belly garantissant une gestion des déchets connectée et efficace.

Engagement 25 : Mettre en place une aide financière et un accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

La Ville soutient aujourd'hui la réhabilitation et le ravalement d'immeuble à travers une aide technique et financière. Des efforts importants ont été faits pour mettre en place un partenariat concernant le cadastre solaire et l'accompagnement des habitants ainsi que pour la réalisation d'une thermographie aérienne et de façade destiné à identifier les besoins les

plus importants en termes de rénovation énergétique. Il est certain au vu du défi de la transition écologique que cette aide devra évoluer et s'adapter au défi de la rénovation thermique. **L'adhésion à l'ALEC MVE devra permettre par ailleurs de mettre en place un accompagnement des saint-mandéens** dans leurs difficultés et dans la gestion de leurs projets concernant la rénovation énergétique de leur bien. L'accompagnement mis en place pourra passer par l'organisation d'un événement d'ampleur destiné à accompagner les habitants.

Engagement 26 : Organiser un parcours vitrine du savoir-faire de la transition énergétique.

La Ville doit prochainement organiser un événement de ce type fondé sur l'économie d'énergie et les bonnes pratiques au sein du logement et du lieu de travail avec la mise en place d'une exposition pratique au sein de la mairie en partenariat avec l'ALEC MVE.

Engagement 27 : Mettre en place un accompagnement des situations individuelles de vulnérabilité énergétique.

La Ville s'engage à mettre en place un suivi des situations les plus difficiles en matière de précarité énergétique en s'appuyant sur les services sociaux, les services techniques mais également le nouveau partenaire qu'est l'ALEC MVE.

Engagement 28 : Donner un nouvel élan aux dispositifs d'accompagnement proposés aux petites et moyennes entreprises et aux commerçants du territoire sur la mobilité, l'énergie, les déchets et développer des filières innovantes et créatrices d'emplois locaux. La Ville peut continuer de s'engager à soutenir la création de magasins de producteurs locaux (pour faciliter la vente directe) ou artisanaux grâce en partie à la préemption commerciale comme ce fut le cas avec la création de sa boutique éphémère.

Engagement 29 : Une offre pédagogique territoriale en matière de transition énergétique pour les enfants.

La protection et le développement de la nature implique aussi une meilleure connaissance de celle-ci. A ce titre, la Ville de Saint-Mandé a créé un partenariat avec la fondation Tara en 2018 qu'elle souhaite renouveler. L'expertise scientifique de haut niveau de la fondation Tara permet de sensibiliser les jeunes générations à la protection des océans : gestion de la biodiversité dans les zones internationales, désoxygénation des océans, perturbations des écosystèmes, pollution plastique. Par ailleurs le partenariat avec l'UNAF et les apiculteurs a permis de mener des activités pédagogiques auprès du public scolaire. L'adhésion récente de la Ville à l'ALEC MVE va également permettre de lancer de nouveaux projets pédagogiques

liés à l'économie d'énergie ainsi qu'à la gestion des déchets sous forme de défis et d'activités pratiques.

Engagement 30 : Réaliser une transition vers un urbanisme durable avec une intervention sur l'existant systématisant la rénovation énergétique.

L'accompagnement mené auprès des habitants et les outils mis en place par la Ville tels que l'observatoire de l'habitat en partenariat avec la l'ALEC MVE doivent permettre de **systématiser la rénovation énergétique. En effet si les émissions de gaz à effet de serres sont imputables à 41% au résidentiel, l'émission de particules l'est également puisque le logement et l'habitat représentent à eux seuls un quart des émissions.** Alors que seulement un logement sur cinq a été construit après l'apparition des premières règlementations thermique en 1974, un logement sur deux date d'avant 1945 que ce soit dans le parc privé ou le parc social. Il est donc certain qu'une politique de renouvellement doit se mettre en place et que l'enjeu de la rénovation énergétique devra être relevé pour réussir le défi de la transition écologique et s'accorder avec les objectifs fixés par la loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte.